

## 5<sup>ème</sup> PARTIE : EXIGENCES LIÉES AUX PROGRAMMES CONTRIBUANT AU DÉVELOPPEMENT DE L'EXCELLENCE

### 5.1 Règles d'identification des athlètes

#### *Programmes d'excellence de la FWPQ*

Afin d'être sélectionné dans une catégorie, l'athlète doit respecter les règles suivantes :

- Sa résidence primaire doit être au Québec, il doit être en mesure de fournir une adresse valide et vérifiable (même s'il s'entraîne à l'extérieur de la province pendant la saison compétitive),
- Il doit évoluer pour un club québécois pendant la saison compétitive; dans la mesure où son club n'offre pas de programme pour sa catégorie d'âge ou son genre, l'athlète qui évolue pour un club hors province reste éligible à l'Équipe du Québec.
- Son affiliation primaire doit être avec un club québécois pendant toute la durée du programme de l'Équipe du Québec

De plus, les indicateurs de performance des athlètes à chaque niveau où sont élaborés dans le tableau 31 à la page 54 du présent document.

- **Niveau Espoir :**

- Les athlètes qui auront entre 12 ans et 16 ans inclusivement dans l'année de la finale de la Ligue du championnat Québécois (LCQ) sont éligibles à l'identification de niveau Espoir (ex : LCQ 2016 = athlètes nés entre 2004 et 2000).
- Critères d'identification du talent:
  - L'athlète doit avoir atteint le niveau minimum de compétition « provincial » (LCQ) au début de la saison en cours
  - Dans le cas où la région de l'athlète n'offre pas ce niveau de compétition, l'athlète devra être évalué par un entraîneur du programme Équipe Québec au moyen de tests techniques et physiques et avoir obtenu une évaluation individuelle de 60 % ou plus dans son bulletin sportif.
- Critères d'identification de l'engagement :
  - L'athlète doit disputer un minimum de 10 matchs de la Ligue des championnats Québécois et/ou de la Ligue des championnats canadiens durant la saison précédant la période d'identification.
  - Dans le cas où la région de l'athlète n'offre pas ce niveau de compétition, l'athlète devra fournir une preuve officielle (lettre de son club) qu'il s'entraîne un minimum de 6 heures par semaine depuis la saison précédent la période d'identification.
- Il n'y a pas de nombre maximum d'athlètes pouvant être identifié espoir.

- **Niveau Relève :**

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) qualifie le niveau Relève de la façon suivante : « *Il s'agit des athlètes membres d'une équipe du Québec pour le niveau de performance inférieur à celui des athlètes identifiés « élite ».* Le nombre d'athlètes par discipline est établi par le Ministère. »

- Seuls les athlètes membres du Programme Équipe Québec sont éligibles à l'identification Relève.
- Les athlètes qui auront entre 12 ans et 16 ans inclusivement dans l'année de la finale de la Ligue du championnat Québécois sont éligibles à l'identification de niveau Relève (ex : LCQ 2016 = athlètes nés entre 2004 et 2000).
- Processus de sélection :
  - Évaluation du comité de sélection mandaté par le CA :
    - Entraîneur chef
    - Entraîneur adjoint
    - Entraîneur adjoint auxiliaire
  - Mars : Classement top 15 des clubs
  - Mars : 1er camp de sélection féminin ouvert à tous
  - Mars : 1er camp de sélection masculin ouvert à tous
  - Mai : 2e camp de sélection féminin sur invitation
  - Mai : 2e camp de sélection masculin sur invitation
  - Mai : Finalisation des bulletins sportifs
  - Mai : 1ere confirmation des athlètes identifiés de niveau Élite (18) et Relève (13)
  - Septembre : 2e confirmation des athlètes identifiés de niveau Élite (18) et Relève (13)

- **Niveau Élite.**

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) qualifie le niveau Élite de la façon suivante : « *Il s'agit des athlètes membres de l'équipe du Québec ouverte.* Le nombre d'athlètes par discipline est établi par le Ministère.

*Les athlètes identifiés de niveau « élite » sont généralement être ceux qui sont susceptibles de rejoindre l'équipe canadienne de 1er ou de 2e niveau (et dans certains cas, les rangs professionnels). Généralement, il n'y a qu'une seule catégorie d'âge ou de performance à ce niveau d'identification »*

- Seuls les athlètes membres du Programme Équipe Québec sont éligibles à l'identification Élite.

- Les athlètes qui auront entre 17 ans et 20 ans inclusivement<sup>1</sup> dans l'année de la finale de la Ligue du championnat Québécois sont éligibles à l'identification de niveau Élite (ex : LCQ 2016 = athlètes nés entre 1999 et 1996).
- Processus de sélection :
  - Évaluation du comité de sélection mandaté par le CA :
    - Entraîneur chef
    - Entraîneur adjoint
    - Entraîneur adjoint auxiliaire
  - Mars : Classement top 15 des clubs
  - Mars : 1er camp de sélection féminin ouvert à tous
  - Mars : 1er camp de sélection masculin ouvert à tous
  - Mai : 2e camp de sélection féminin sur invitation
  - Mai : 2e camp de sélection masculin sur invitation
  - Mai : Finalisation des bulletins sportifs
  - Mai : 1ere confirmation des athlètes identifiés de niveau Élite (18) et Relève (13)
  - Septembre : 2e confirmation des athlètes identifiés de niveau Élite (18) et Relève (13)
- **Niveau Excellence :**
  - Il s'agit de tous les athlètes brevetés de niveau « senior » ou « développement » par Sport Canada. De plus, exceptionnellement et sur présentation de la justification appropriée au ministère, il pourrait s'agir d'un ou d'une athlète membre régulier de l'équipe canadienne senior.

## 5.2 Avantages aux athlètes identifiés

- **Soutien financier**

Crédit d'impôt remboursable pour athlète de haut niveau. Il s'agit d'une mesure fiscale inscrite dans la Loi de l'impôt.

Seuls les athlètes résidant au Québec et identifiés par leur fédération sportive québécoise auprès du ministère peuvent avoir droit, pour l'année fiscale visée, à un crédit d'impôt remboursable pour athlète de haut niveau.

### Valeur des crédits remboursables

Niveaux d'athlètes identifiés    Excellence    Élite    Relève

---

<sup>1</sup> La fédération de waterpolo du Québec se réserve le droit d'identifier un athlète de moins de 17 ans de niveau Élite si ce dernier démontre des aptitudes athlétiques exceptionnelles.

Sport collectif    2 000 \$            2 000 \$            1 000 \$

### **Programme Équipe Québec**

Le Programme Équipe Québec consiste à offrir aux athlètes identifiés de niveau « excellence » qui participent régulièrement à des compétitions sur la scène internationale un appui financier leur permettant de bénéficier d'une situation plus stable.

### **Programmes de bourses coordonnés par Sport-Québec**

Le Ministère confie à Sports-Québec le mandat de coordonner des programmes provinciaux de bourses aux athlètes. Ces programmes d'assistance financière sont destinés aux athlètes identifiés des niveaux : « excellence », « élite », « relève » ou « espoir ».

Les différents programmes de bourses offerts aux athlètes proviennent des Fondations suivantes

- Club de la médaille d'or
- Fondation de l'athlète d'excellence du Québec
- Fondation Nordiques
- Fondation Sport-Études

### **Fondation de l'athlète d'excellence du Québec**

Le Ministère soutient la FAEQ pour consolider le programme de bourses universitaires, offrir des bourses aux athlètes identifiés des niveaux « excellence », « élite » ou « relève » et collaborer avec Sports-Québec à la coordination des bourses.

- **Services scientifiques et médico-sportifs**

Le Ministère confie à l'Institut national du sport du Québec, le mandat d'assurer à tous les athlètes identifiés de niveau « excellence » les services de soutien à la performance (Programme d'accompagnement en services médico-sportifs et en sciences du sport pour athlètes identifiés des niveaux « élite » et « relève »).

Le Ministère confie également à l'Institut national du sport du Québec (INS Québec) le mandat d'offrir des services scientifiques et médico-sportifs aux athlètes identifiés élite et relève par leur fédération québécoise. Les buts du programme sont d'aider à développer le talent grâce à un suivi continu de l'athlète et/ou de l'entraîneur et de contribuer à placer des athlètes québécois sur les équipes canadiennes.

C'est dans ce cadre que les fédérations québécoises peuvent soumettre annuellement à l'INS Québec une demande de soutien financier pour les athlètes identifiés des niveaux « élite » et « relève ».

### **Liste des centres régionaux d'entraînement multisports**

Ces centres régionaux d'entraînement multisports sont reconnus par l'INS Québec selon des critères de reconnaissance qui ont été convenus avec le Ministère.

Les athlètes identifiés des niveaux « élite » et « relève » peuvent, le cas échéant, recevoir des services scientifiques et médico-sportifs du centre d'entraînement multisports de leur région :

- Conseil de développement de l'excellence sportive des Laurentides [www.cdesl.ca](http://www.cdesl.ca)
- Conseil de développement du sport de Gatineau [www.sportgatineau.ca](http://www.sportgatineau.ca)
- Excellence sportive de Sherbrooke [www.excellencesportive.com](http://www.excellencesportive.com)
- Centre régional d'entraînement et d'événements de la Mauricie [www.creem.ca](http://www.creem.ca)
- Conseil du sport de haut niveau de Québec <http://www.cshnq.org/>
- Excellence Sports Laval <http://www.sportslaval.qc.ca/page/10>
- Excellence sportive de l'île de Montréal [info@esimontreal.ca](mailto:info@esimontreal.ca)
  - Soutien pour athlètes aux études

### **Programmes sport-études reconnus**

Au secondaire, il existe plus de 400 programmes Sport-études reconnus par le Ministère au Québec. Ces programmes permettent aux athlètes identifiés des niveaux « excellence », « élite », « relève » ou « espoir », d'intégrer l'entraînement sportif à leurs études.

### **Aide à la pension et au déplacement**

Pour les programmes Sport-études au secondaire, seuls les élèves-athlètes identifiés des niveaux « excellence », « élite », « relève » ou « espoir », sont admissibles.

Certains athlètes de calibre national ou international scolarisés en dehors des programmes Sport études sont toutefois considérés s'ils sont reconnus comme tels par le Ministère.

## **Alliance Sport-Études**

Les athlètes identifiés des niveaux « excellence », « élite », « relève » ou « espoir » par chaque fédération sportive québécoise auprès du Ministère sont admissibles au programme de l'Alliance Sport-Études qui offre des services adaptés d'encadrement pédagogique aux athlètes québécois de haut niveau qui poursuivent des études supérieures collégiales ou universitaires.